



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7373^e séance

Jeudi 29 janvier 2015, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Barros Melet	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Fernández-Arias Minuesa
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, pour l'efficacité et la productivité de votre présidence du Conseil au cours du mois de janvier. Je tiens à saluer le flegme avec lequel vous avez présidé nos travaux.

En 2015, nous continuons de devoir faire face à d'importants défis, avec la persistance de conflits qui provoquent d'indicibles souffrances dans les populations et un nombre toujours croissant de victimes. Morts, réfugiés, déplacés et menaces terroristes nouvelles et multiples contribuent à un monde où nos remarquables progrès scientifiques et technologiques offrent un saisissant contraste avec le comportement le plus odieux de certains êtres humains.

C'est à cette double réalité que nous nous voyons confrontés au Conseil de sécurité lorsque nous nous efforçons de trouver des solutions aux sombres réalités de notre monde contemporain. Bien souvent, il semble que ceux qui poussent à la guerre et à la désintégration pourraient avoir le dessus, mais nous ne devons pas céder au désespoir puisque la communauté internationale nous a confié la tâche inaliénable de défendre les principes liés à la paix et à l'état de droit. J'aimerais faire part de mes vues sur certains domaines où le Conseil de sécurité n'a pas obtenu les résultats qu'il aurait dû avoir du fait de son incapacité de s'unir et, dans d'autres cas, de trouver un terrain d'entente face à des questions certes très compliquées liées à la guerre et à la recherche de la paix.

La poursuite de la crise en Syrie, la montée des tensions au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la détérioration de la situation au Yémen et la menace croissante que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et celles, qui s'amoncellent, au Mali, en République démocratique du Congo et

en République centrafricaine, constituent de lourdes charges face auxquelles nous devons rester aussi inébranlables et efficaces que possible afin de réduire la menace grandissante des conflits et des catastrophes humanitaires qui y sont associées.

Nous restons profondément préoccupés par l'absence au sein du Conseil de l'unité nécessaire à un règlement politique efficace du conflit en Syrie. En dépit des progrès notables obtenus dans la destruction du programme d'armes chimiques syrien, aucun progrès réel n'a été fait, en revanche, dans le sens d'un règlement politique, qui reste la meilleure voie à suivre. Nous continuons d'exhorter les membres du Conseil à s'unir et à promouvoir un règlement diplomatique pacifique de la crise syrienne, par le dialogue et la négociation.

Nous sommes également préoccupés par le manque de progrès significatifs sur la voie de la reprise des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine, également dû à l'absence de position de consensus au sein du Conseil et à l'incapacité du Conseil d'aller de l'avant dans le sens de la solution des deux États pour Israël et la Palestine.

Le Yémen, qui était en bonne voie dans la réforme démocratique, entre lentement dans une spirale incontrôlable. Là aussi, le Conseil de sécurité devrait faire preuve de plus d'autorité, en raison du risque que les terroristes d'Al-Qaida progressent dans la péninsule Arabique.

Par bonheur, le Conseil de sécurité a pu préserver son unité dans la lutte contre le terrorisme. La prolifération de groupes terroristes comme l'EIIL, Al-Qaida et Boko Haram, entre autres, ainsi que l'expansion et la portée alarmantes de leurs opérations constituent une grave menace pour le monde. Il nous faut préserver notre unité, essentielle, dans cette lutte qui nous concerne tous.

En dépit de quelques progrès notables dans les opérations de maintien de la paix en Afrique, nous sommes préoccupés par la fragilité de nombreuses situations. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, pourtant sous le coup de l'ultimatum qui les oblige à déposer les armes et à se rendre, continuent de défier le Conseil de sécurité. Nous ne devons pas permettre que cela continue.

Un autre cas où la communauté internationale et le Conseil de sécurité s'efforcent de négocier un accord

de paix, la République centrafricaine, n'a vu, jusqu'à présent, que de maigres résultats.

Le Burundi aussi continue de connaître des troubles politiques à l'approche des élections législatives et présidentielle prévues respectivement en mai et en août 2015, ce qui nécessite un engagement du Conseil de sécurité à l'appui du processus électoral.

Au Mali, nous avons à faire à une situation bien peu encourageante, mêlant actes terroristes, attaques contre les Casques bleus, et de grandes difficultés à mettre en place un processus politique digne de ce nom. Nous applaudissons à cet égard le rôle joué par l'Algérie à la tête des efforts visant à permettre un règlement pacifique.

La menace de Boko Haram, quant à elle, a finalement trouvé sa réponse au Conseil de sécurité. Nous devons à présent redoubler d'efforts pour aider les pays de la région à faire face à ce groupe terroriste qui a provoqué tant de souffrances et de destructions.

En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, l'avenir proche est rempli d'incertitude, avec les élections prévues dans un certain nombre de pays, qui nécessitent tout l'appui et l'engagement des différents Représentants spéciaux du Secrétaire général et des missions politiques dans ces régions, ainsi que des missions de bons offices visant à prévenir tout conflit éventuel associé à ces processus électoraux.

Avant de terminer, je voudrais évoquer les importants débats sur le développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que sur la consolidation de la paix après les conflits. Nous convenons que le développement sans exclusion est essentiel à la prévention des conflits et à l'instauration d'une stabilité et d'une paix à long terme. S'agissant de la consolidation de la paix après les conflits, la bonne mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la promotion du dialogue et du pluralisme sont des éléments essentiels pour la consolidation de la paix.

En conclusion, nous sommes pleinement attachés au travail effectué par le Conseil de sécurité dans le sens d'une plus grande unité, condition *sine qua non* du règlement efficace des questions fondamentales liées à la paix et à la sécurité internationales. Nous continuerons de coopérer avec nos partenaires au sein

du Conseil pour remédier aux situations en cours, ou qui se font jour, le plus efficacement possible.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): En tant que membre nouvellement élu du Conseil de sécurité achevant actuellement son premier mois de service, la Nouvelle-Zélande remercie le Chili de la grande maîtrise avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier, particulièrement lors des débats thématiques que vous avez encouragés, Monsieur le Président, et de l'important déplacement effectué par le Conseil à Haïti à votre initiative, qui nous ont tous été sources de multiples et précieuses informations. Nous vous félicitons aussi d'avoir programmé des séances à plus courte échéance quand cela s'est avéré nécessaire, ainsi que d'avoir mis à profit toute la panoplie d'instruments dont disposent les membres pour échanger de façon informelle à l'occasion de discussions portant sur les questions critiques qui se font jour. Je tiens à mentionner à cet égard le dialogue interactif informel sur la Commission d'enquête sur la République centrafricaine et la réunion organisée selon la formule Arria sur les droits de l'homme et les opérations de maintien de la paix.

Dans l'exécution de ses tâches quotidiennes, il est extrêmement important que le Conseil ne perde pas de vue la responsabilité qui lui incombe, au nom des États Membres de l'ONU, de réagir promptement face aux menaces émergentes à la paix et à la sécurité. La Nouvelle-Zélande encourage tous les membres à travailler ensemble de manière constructive afin de se mettre rapidement d'accord sur la position publique du Conseil, lorsque des problèmes urgents requièrent notre attention. Si, par exemple, rien qu'au cours de la semaine écoulée, nous avons gardé le silence sur les problèmes les plus en vue – je pense en particulier aux événements au Nigéria, au Yémen et au Liban – et si nous n'avions pu nous mettre d'accord ne serait-ce que sur les plus simples expressions de condamnation ou de préoccupation, la pertinence du Conseil aurait alors pu être remise en question. Des réactions rapides et unanimes nous permettraient de préserver cette pertinence. En faisant cette observation, je me rends compte qu'elle est très similaire aux commentaires faits par mon collègue, le représentant de l'Angola.

Pour en revenir aux activités du Conseil en janvier, un certain nombre de problèmes ont suscité la profonde préoccupation de la Nouvelle-Zélande, en particulier les atrocités commises par Boko Haram. Nous saluons les efforts déployés par le Nigéria et la région pour

lutter contre cette menace, notamment la création d'une équipe de travail multinationale. Boko Haram constitue, sans l'ombre d'un doute, une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La Nouvelle-Zélande espère que le Conseil appuiera les efforts régionaux de lutte contre cette menace, et se tient prête à venir en aide au Nigéria dans sa lutte contre Boko Haram.

En l'absence de séances d'information régulières sur la prévention des conflits, il est extrêmement important que le Conseil saisisse toutes les occasions de demander des informations au Secrétariat sur les problèmes émergents, notamment, le cas échéant, sous l'intitulé « Questions diverses ». Ce fut le cas en janvier, et nous nous en félicitons, lorsque nous avons consacré deux séances d'information d'urgence à la situation au Yémen. Évidemment, le Conseil, dont l'emploi du temps est très chargé, doit trouver un équilibre entre réagir en temps voulu aux événements par le biais de ses initiatives et déclarations et veiller à ce que ces messages soient représentatifs des 15 membres.

À cet égard, la Nouvelle-Zélande remercie les autres membres du Conseil, permanents comme élus, des efforts qu'ils déploient en tant que rédacteurs sur certaines questions et situations particulières. Ils accomplissent un travail important au nom du Conseil. Nous considérons cependant qu'il est essentiel que tous les membres disposent de suffisamment de temps pour examiner les textes formels et informels, en particulier lorsque les échéances pertinentes sont bien connues à l'avance et bien définies, notamment les dates de renouvellement de mandats, et que, le cas échéant, suffisamment de temps soit consacré à des négociations directes sur les textes en question.

Les séances récapitulatives peuvent constituer des occasions importantes de réfléchir à la manière dont nous avons mené nos activités au cours du mois écoulé, mais aussi de déterminer comment nous pouvons améliorer ces méthodes. En outre, un certain degré d'auto-évaluation publique, et donc transparente, peut également permettre à toute la communauté des Nations Unies d'avoir un aperçu des activités du Conseil, en particulier compte tenu du fait qu'une grande partie de nos échanges se déroulent inévitablement dans la salle des consultations, dans le cadre d'échanges de courriels ou de rencontres informelles entre membres du Conseil. La Nouvelle-Zélande estime que ces séances récapitulatives sont effectivement utiles, d'autant plus qu'elles favorisent la transparence, mais nous pensons qu'il faut accentuer nos efforts pour faire en sorte

que ces séances soient dynamiques et pertinentes. Nous suggérons en particulier aux futures présidences d'envisager de recommander au Conseil de permettre aux représentants des groupes régionaux de participer à ces séances en vertu de l'article 39 afin qu'ils puissent nous donner leur avis sur la manière dont le Conseil mène ses activités en ce qui les concerne.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance récapitulative pour le mois de janvier sous forme de séance publique. Comme l'a déjà souligné la Malaisie, les séances publiques de cette nature permettent d'améliorer la transparence et la compréhension des activités du Conseil, en particulier pour les États non membres du Conseil et les autres parties prenantes. Nous continuerons d'appuyer la tenue de ces séances. Je saisis également cette occasion pour vous remercier personnellement, Cristián, et votre équipe de la Mission chilienne d'avoir guidé les travaux du Conseil en janvier avec énormément de compétence, de sagesse et de patience.

Dans le même temps, je tiens à vous remercier, vous et l'Ambassadrice Samantha Power, de nous avoir présenté des exposés sur la récente mission du Conseil en Haïti (voir S/PV.7372), qui, selon nous, a été menée à bien sans heurt. La Malaisie est également d'avis que le moment de la visite effectuée par le Conseil en Haïti a été particulièrement bien choisi. Nous estimons que cette visite a donné l'élan nécessaire aux parties haïtiennes pour poursuivre les négociations pacifiques en vue de régler leurs différends et de débloquent le processus des réformes électorales, car ce blocage empêche depuis beaucoup trop longtemps le pays de réaliser son potentiel politique et socioéconomique.

La Malaisie félicite également le Chili d'avoir organisé trois débats publics durant sa présidence. Les thèmes de ces débats – à savoir la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7360), un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7361) et la protection des civils – portent sur des questions d'actualité et ont permis à un grand nombre d'États non membres du Conseil de participer, ce qui atteste de leur importance.

À ce stade, je souhaite faire part de certaines réflexions, perceptions et données d'expérience de la Malaisie après environ un mois de participation aux séances du Conseil. La première observation est la rapidité avec laquelle le temps passe lorsque l'on est membre du Conseil. Deuxièmement, et même si ce

point a déjà été abordé, je me sens le devoir de le faire à mon tour : la charge de travail du Conseil semble avoir augmenté au fil du temps, et il semble que cette tendance se poursuit. Le fait que le Conseil reste engagé et se réunit plus fréquemment pour aborder diverses questions et situations inscrites à son ordre du jour témoigne de l'importance capitale de son rôle dans la gestion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de l'énormité et de la gravité de sa responsabilité, le Conseil doit continuer de veiller à réagir à ces problèmes de la manière la plus appropriée, efficace et opportune possible.

Comme vous l'avez indiqué à juste titre, Monsieur le Président, le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions importantes et pris un grand nombre de positions importantes sur diverses situations qui se développent ou qui connaissent une escalade dans le monde. Par exemple, nous rappelons que ce mois, le Conseil a adopté plusieurs résolutions importantes – la résolution 2196 (2015) sur la situation en République centrafricaine, la résolution 2197 (2015) sur Chypre et la résolution 2198 (2015) sur la République démocratique du Congo. À cet égard, ma délégation tient à souligner que la qualité des résolutions du Conseil repose sur leur mise en œuvre et leur suivi. La Malaisie espère que toutes les parties concernées s'engageront à mettre en œuvre les dispositions de ces résolutions. Le Conseil doit continuer d'exercer un suivi vigilant de la mise en œuvre de ces résolutions, et nous ne devons pas hésiter à prendre des mesures en cas de non-respect.

D'autre part, le Conseil s'est également penché et prononcé sur un certain nombre de questions et de situations par le biais de déclarations à la presse. Nous partageons la préoccupation croissante du Conseil devant l'augmentation marquée du nombre d'attaques terroristes dans le monde. En outre, nous demeurons profondément préoccupés par l'escalade des conflits armés et de la violence dans plusieurs régions du monde. Dans ce contexte, nous sommes déçus que les membres du Conseil ne soient pas parvenus à un consensus s'agissant de la détérioration de la situation au Yémen. Dans le même temps, la détérioration de la situation humanitaire dans plusieurs zones de conflit, notamment en Palestine, en Syrie et en Ukraine, demeure une question hautement prioritaire pour le Conseil. Il est préoccupant que le Conseil reste profondément divisé à propos de ces situations. L'incident survenu dans le sud du Liban hier est un triste rappel supplémentaire du caractère insoutenable de la situation actuelle au Moyen-Orient.

À l'avenir, nous espérons que les membres du Conseil continueront de s'efforcer de rapprocher leurs positions afin que le Conseil puisse s'acquitter des responsabilités que lui a confiées la Charte. La Malaisie réaffirme sa détermination à y concourir.

S'agissant des méthodes de travail, la Malaisie note avec satisfaction que le Conseil continue d'utiliser la technologie, notamment la visioconférence, pour collaborer et interagir avec les présences des Nations Unies sur le terrain. Nous sommes d'avis que ces pratiques doivent se poursuivre. Nous notons également qu'à plusieurs occasions, le Conseil a réagi promptement à l'évolution de certaines situations, notamment en faisant rapidement des déclarations à la presse. Nous estimons qu'une action rapide par le Conseil est un aspect important de ses travaux qui doit être préservé. La Malaisie note que des pays continuent de discuter de certaines questions urgentes ou à titre exceptionnel au titre du point de l'ordre du jour intitulé « questions diverses ». Nous sommes favorables à la poursuite de cette pratique car elle permet au Conseil de se réunir rapidement et de réagir à de nouveaux problèmes et à des situations au fur et à mesure qu'elles évoluent.

Nous prenons également note de la réunion organisée selon la formule Arria à l'initiative de la Lituanie sur le rôle des composantes des droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies. Nous nous félicitons de cette occasion d'échanger des vues avec les collègues qui sont sur le terrain, en particulier sur la façon dont le Conseil pourrait mieux appuyer non seulement leur mandat, mais aussi le mandat des missions de maintien de la paix ou des missions politiques concernées dans leur ensemble. Nous croyons qu'il serait possible de tenir davantage de réunions selon la formule Arria.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, vous exprimer une fois de plus mes sincères remerciements, ainsi qu'à votre équipe, pour la manière exemplaire dont vous avez dirigé les travaux du Conseil ce mois-ci. Ce fut un plaisir et un honneur pour nous d'avoir travaillé avec vous en vue de promouvoir les buts et objectifs du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la délégation chinoise qui assurera la présidence du Conseil le mois prochain. La Malaisie est prête à travailler en étroite collaboration avec la Chine et les membres du Conseil dans la poursuite de nos buts et objectifs communs.

M. Yong Zhao (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la Chine vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous saluons le leadership dont a fait montre le Chili à la présidence ce mois, qui a permis au Conseil de mener à bien ses travaux. La Chine assurera la présidence du Conseil durant le mois de février et mettra tout en œuvre pour que nos travaux soient couronnés de succès. Nous espérons pouvoir compter sur le plein appui de tous nos collègues au Conseil.

En ce qui concerne les travaux du Conseil pour ce mois-ci, je voudrais mettre l'accent sur trois questions.

Premièrement, en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la Chine est vivement préoccupée par les graves difficultés auxquelles se heurte le processus de paix au Moyen-Orient, et déplore profondément que le Conseil n'ait pas pu adopter le projet de résolution S/2014/916 sur la question palestinienne, présenté par la Jordanie au nom du Groupe des États arabes (voir S/PV.7360). L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix conduira inévitablement à une nouvelle escalade. La Chine espère que tant les Palestiniens que les Israéliens respecteront leur choix stratégique en faveur de la paix, maintiendront le cap s'agissant des pourparlers de paix, feront des compromis et reprendront les pourparlers de paix le plus rapidement possible. La communauté internationale doit renforcer la coordination, faire preuve d'ouverture et aider les deux parties à rétablir un climat de confiance. Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité en jouant un rôle actif pour promouvoir les pourparlers de paix, la fin de l'occupation et la reconstruction de Gaza. La Chine est disposée à coopérer davantage avec la communauté internationale et à assumer un rôle plus important dans la recherche d'une solution à la question de Palestine.

La détérioration récente des conditions de sécurité aux frontières israélo-libanaise et israélo-syrienne est également préoccupante. La Chine appelle tous les pays et toutes les parties à respecter l'accord de cessez-le-feu et les résolutions pertinentes du Conseil, à faire preuve de retenue et à éviter toute action susceptible d'exacerber les tensions, afin de ramener le calme.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Afrique, le Conseil s'est penché sur la situation au Mali (voir S/PV.7355), en Côte d'Ivoire (voir S/PV.7358), au Burundi (voir S/PV.7364), en République démocratique du Congo (voir S/PV.7367) et sur les travaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (voir S/PV.7357), ainsi que sur d'autres questions

concernant l'Afrique. Cette année, de nombreux pays africains tiendront des élections, ce qui appelle une large attention de la part de la communauté internationale. La Chine espère que l'ONU et la communauté internationale joueront un rôle actif de diplomatie préventive, amélioreront la communication avec les pays concernés et leur apporteront leur concours pour que ces élections soient couronnées de succès. La Chine apprécie énormément le rôle unique et important que jouent l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines face aux conflits internes et régionaux. Nous espérons que la communauté internationale renforcera sa coopération et sa coordination avec les organisations régionales compétentes en Afrique en vue de relever, ensemble, les défis régionaux et de maintenir la paix et la stabilité en Afrique.

Troisièmement, la Chine est vivement préoccupée par la détérioration dramatique de la situation au Yémen. À l'heure actuelle, la priorité pour toutes les parties au Yémen doit être de faire preuve de retenue et d'éviter toute action susceptible d'exacerber les tensions. En outre, les parties doivent garder à l'esprit les intérêts à long terme de leur pays et de leur peuple; résoudre leurs différends par le dialogue et les consultations; mettre intégralement en œuvre l'Accord pour la paix et un partenariat national et les résultats de la Conférence de dialogue national et de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG); et parvenir à un large consensus sur l'avenir du pays. Nous appuyons les efforts de médiation et les bons offices du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Benomar. Nous rendons également hommage au CCG et à d'autres partenaires internationaux pour le rôle constructif qu'ils jouent en contribuant à rétablir la stabilité au Yémen le plus rapidement possible. La Chine entend renforcer sa coordination avec les parties concernées et encourage le Conseil à jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution à la question du Yémen.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier personnellement, ainsi que toute votre délégation, de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles vous avez exercé la fonction de Président du Conseil au cours du mois qui s'achève, lequel a de nouveau été caractérisé par un programme très chargé. Mon intervention portera sur quelques questions clefs.

Le débat sur la question du développement sans exclusion (voir S/PV.7359) a été l'un des points importants

de notre programme de travail. Nous souscrivons à l'idée selon laquelle les liens d'interdépendance qui existent entre le maintien de la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont devenus plus pertinents à l'heure actuelle, dans le cadre des efforts de reconstruction déployés par l'ONU dans les pays sortant d'un conflit. L'ONU doit assurer un rôle de coordination. L'appui à la consolidation de la paix doit être fondé sur les priorités nationales définies par les gouvernements et avoir pour objet le renforcement des capacités nationales. Dans le même temps, nous appelons à la modération et à la prudence lorsqu'il s'agit d'examiner des questions dans le cadre de séances informelles, notamment au sein du Conseil de sécurité. Nous avons toujours été pour une division efficiente du travail entre les organes principaux de l'ONU et pour que le Conseil de sécurité examine uniquement les questions qui ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales.

Les débats au sein du Conseil de sécurité ont été très productifs sur un autre sujet important : la consolidation de la paix. Nous réitérons que les États qui sortent de la phase la plus intense d'un conflit souhaitent en premier lieu renforcer la réconciliation nationale et rétablir la sécurité et la paix au profit de toute la population du pays, ce qui est indispensable pour éviter la reprise des conflits armés.

Une fois de plus, il n'y a pas eu de bonnes nouvelles en provenance du Moyen-Orient au mois de janvier. Cela fait maintenant une année que les Palestiniens et les Israéliens ont suspendu leurs négociations et le fossé qui les sépare ne fait que se creuser davantage. La situation sur le terrain continue de se détériorer et les questions relatives à la normalisation de la situation dans la bande de Gaza après le conflit sanglant en 2014 restent en suspens. Dans ces conditions, il faut mettre à profit toute possibilité de débloquer le processus de paix. La Russie déploie notamment des efforts considérables en vue de la tenue d'une réunion ministérielle du Quatuor le plus rapidement possible. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit se concentrer davantage sur le processus de paix au Moyen-Orient.

La situation qui se détériore à la frontière entre Israël, le Liban et la Syrie est une autre source de préoccupation. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et de prudence. Nous comprenons que les émotions sont vives, mais la région ne peut pas se permettre le luxe d'un autre foyer de conflit. Cela pourrait complètement déstabiliser la région, alors que les menaces terroristes se multiplient. À cet égard, je

voudrais présenter nos condoléances à la délégation espagnole à la suite du décès, hier, d'un casque bleu espagnol de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le conflit syrien, qui perdure, nuit gravement à la situation au Moyen-Orient. Nous tenons à souligner une fois de plus que le dialogue est le seul moyen de mettre fin à ce conflit. Il faut tout mettre en œuvre pour lancer un processus de réconciliation nationale. À cet égard, nous avons entrepris des efforts considérables en vue du lancement de consultations inter-syriennes à Moscou. Les efforts déployés par la Russie en vue du règlement de la crise syrienne sont placés sous le signe de la transparence. Nous sommes toujours prêts à coopérer avec tous ceux qui souhaitent véritablement lancer un processus de règlement politique, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Tout le monde doit comprendre que ce processus sera long et qu'il faudra déployer des efforts supplémentaires pour mettre en place un cadre véritablement propice au dialogue. Tous les représentants de l'opposition invités à Moscou n'ont pas pu participer aux consultations. Nous ne pensons pas que cela pose un problème grave. Les efforts visant à promouvoir le dialogue national en Syrie vont se poursuivre, et pas seulement de notre part. Nous estimons que les efforts déployés par l'Égypte apportent une valeur ajoutée à ce processus. Nous saluons tous les efforts déployés par d'autres États ou organisations qui visent à créer des conditions propices à un dialogue national sans exclusive qui permettrait aux Syriens de parvenir à un accord par eux-mêmes. Nous pensons également que la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura, offre des possibilités. Il défend en effet un certain nombre d'idées intéressantes qui ont bien entendu besoin d'être appuyées par toutes les parties prenantes.

Ce mois-ci, le Conseil a examiné à deux reprises la situation en Ukraine. Malheureusement, les débats sont très politisés, alors même que les faits tragiques survenus dans ce pays récemment ont servi de prétexte pour créer l'hystérie au lieu d'encourager des discussions franches sur les causes de la crise ukrainienne et de promouvoir les moyens d'y mettre fin. Nous avons une nouvelle fois vu les pratiques fort contestables de certains de nos collègues qui ont tenté, à des fins de propagande, d'inclure dans des textes à caractère essentiellement humanitaire des dispositions inacceptables. Nous sommes convaincus qu'on ne

pourra véritablement progresser vers le règlement du conflit que dans le cadre d'un dialogue direct entre Kiev, Donetsk et Lougansk, ce que les autorités ukrainiennes refusent pour l'instant de faire car elles sont engagées dans une voie désastreuse consistant à tenter de trouver une solution dans le sud-est par l'emploi de la force. Sans processus politique ouvert à tous, qui doit permettre de définir les paramètres de la réforme constitutionnelle, conformément à la déclaration de Genève et aux accords de Minsk, il ne sera pas possible de parvenir à la réconciliation nationale.

Pour terminer, nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue aux délégations de l'Angola, de l'Espagne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Venezuela, qui nous ont rejoints le 1^{er} janvier et qui ont d'emblée contribué très utilement aux travaux du Conseil. Nous souhaitons également plein succès à la délégation chinoise, qui assumera la présidence du Conseil en février. Elle peut compter sur notre plein appui.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour vous remercier, Monsieur le Président, personnellement ainsi que votre équipe, d'avoir présidé de manière efficace le Conseil tout au long du mois. Une bonne partie du travail réalisé par le Conseil en janvier a pris la forme de débats publics et de séances d'information, y compris les exposés présentés par les Présidents des Comités des sanctions. Nous saluons également le fait que vous avez eu recours, Monsieur le Président, à la formule Arria et au dialogue interactif dans le cadre de votre présidence et nous sommes sensibles aux paroles aimables de notre collègue malaisien concernant la réunion organisée par ma délégation selon la formule Arria.

Bien que les tours d'horizon prospectifs en début de mois semblent être en disgrâce auprès du Conseil, l'initiative prise hier par le Département des affaires politiques d'informer le Conseil de la situation au Népal est selon nous un rappel utile des raisons pour lesquelles ce type de réunion est important. Alors que le Conseil continue de devoir faire face à des crises de plus en plus nombreuses, dans des zones de conflit toujours plus étendues, et que le nombre de personnes déplacées et de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale, il est urgent de se concentrer à nouveau sur la prévention. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des fonds et des contingents pour les opérations de maintien de la paix, et si nous n'améliorons pas la capacité d'alerte rapide et de prévention des conflits de l'ONU, l'écart

entre les besoins urgents et notre capacité d'y répondre continuera de se creuser, ce qui aura des conséquences dramatiques.

À cet égard, nous nous félicitons que le Département des affaires politiques continue d'avoir recours aux réunions d'information officielles, aux exposés présentés au titre des questions diverses ou à tout autre format permettant d'alerter le Conseil à un stade précoce sur des crises et conflits potentiels, avant qu'ils n'éclatent, afin de prendre rapidement des mesures préventives. L'examen de la situation de son pays par le Conseil ne doit pas être considéré comme ayant un quelconque caractère infamant qu'il faut éviter à tout prix jusqu'à ce qu'il soit trop tard mais, au contraire, comme une solution préventive, qui permet de réduire de manière considérable les pertes, en particulier les pertes humaines, et s'avère bénéfique sur le long terme.

Au Yémen, la situation a évolué de manière tragique ce mois-ci. Le pays, considéré comme un exemple de réussite il y a un an, a subi un revers important, le Président et le Premier Ministre ayant tous deux démissionné de leurs fonctions, et le pays étant lui-même au bord de l'éclatement. Le Conseil a été mis en garde contre le travail de sape incessant de l'ancien Président Saleh et les conséquences de la poursuite des percées violentes du mouvement Houthi, y compris la montée de la violence confessionnelle, le fait que les terroristes renforcent leurs positions et l'éclatement de l'État.

Les conclusions du dialogue national sont le produit d'un processus légitime et sans exclusive et ne peuvent pas être purement et simplement rejetées, si on veut un jour parvenir à une paix et un développement durables au Yémen. Nous devons inciter tous les acteurs politiques au Yémen à accepter un nouveau calendrier clair pour la mise en œuvre des étapes clefs de la transition et, surtout, à le respecter scrupuleusement. Quelle que soit la feuille de route adoptée, elle doit s'accompagner de moyens de mise en œuvre crédibles. Sinon, les déclarations du Conseil continueront d'être perçues comme de vaines menaces et rien de plus.

Certains de mes collègues ont mentionné plus tôt le problème de la crédibilité du Conseil, ou de sa pertinence, comme l'a dit mon collègue néo-zélandais. Nous déplorons vivement le fait qu'en cette période décisive, le Conseil n'ait pas été en mesure, il y a quelques jours, de publier une déclaration sur les derniers événements survenus au Yémen, et n'ait pas pu se montrer uni au moment où cela était absolument

nécessaire. Le mois prochain, le Conseil doit examiner le régime des sanctions imposées au Yémen, un régime mis en place en vue de prévenir précisément ce qui s'est passé dans ce pays, d'empêcher les personnes mal intentionnées de saboter le processus de transition. Or c'est précisément ce que nous n'avons pas réussi à faire. Nous considérons qu'un débat sérieux s'impose sur la voie qu'il convient désormais de suivre afin que le Conseil ne perde pas sa crédibilité et son influence sur cette situation très fragile et potentiellement explosive.

Ce mois-ci, le Conseil a reconduit le régime des sanctions imposé à la République centrafricaine. Je tiens à saluer l'excellent travail réalisé par le Groupe d'experts, qui a préparé un rapport remarquable et 19 exposés des faits. Bien que des signes positifs aient pu être observés ces derniers jours en République centrafricaine, la situation demeure extrêmement fragile, comme le montrent les récents enlèvements de plusieurs ministres et les violations incessantes des droits de l'homme. À ce stade, notre inaction enverrait le mauvais signal à tous ceux qui continuent de commettre des violations et de fomenter la violence, réduisant notre capacité d'influer sur l'évolution de la situation dans le pays et suscitant des doutes quant à notre volonté réelle de lutter contre l'impunité.

Même si nous prenons acte des discussions en cours entre les groupes en guerre en République centrafricaine, nous estimons que ceux qui commettent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations flagrantes des droits de l'homme ne devraient pas bénéficier d'une amnistie générale ni être récompensés par l'attribution de postes au sein du Gouvernement. Nous espérons également que le Comité des sanctions pourra prendre les mesures qui s'imposent compte tenu du dernier rapport du Groupe d'experts.

Enfin, j'aborderai brièvement la question de l'Ukraine. Il y a quelques jours, le Conseil a tenu sa 30^e séance d'information sur la situation dans ce pays (voir S/PV.7368). Si seulement les séances d'information pouvaient changer les choses sur place. Bien que le Conseil soit parvenu à maintenir l'attention sur la détérioration constante de la situation dans l'est de l'Ukraine et en Crimée occupée, nous n'avons hélas aucun effet concret sur le terrain. En dépit des efforts déployés par l'Ukraine pour maintenir le cessez-le-feu, les activistes l'ont unilatéralement rompu et poursuivent leurs attaques, ce qui entraîne un nombre croissant de victimes civiles. Les arsenaux et les mercenaires russes, sans lesquels ce conflit aurait pris fin il y a longtemps,

continuent de franchir librement la frontière. Pendant ce temps, alors que la situation à Marioupol s'enflammait, la Russie concluait un accord global « d'alliance et de partenariat stratégique » avec l'Abkhazie, cette région sécessionniste de la Géorgie, ce qui équivaut ni plus ni moins à une annexion de facto de ce territoire qui ne dit pas son nom. Nous demeurons vivement préoccupés par le comportement expansionniste de la Russie à l'égard de ses voisins. Je le répète, la capacité du Conseil de réagir à de telles situations est mise à l'épreuve, de même que sa crédibilité.

Je terminerai en m'associant à mes collègues pour souhaiter plein succès à la présidence chinoise du Conseil en février. Elle peut compter sur notre appui et notre coopération.

M. Fernández-Arias Minuesa (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens pour commencer à remercier la présidence chilienne d'avoir organisé la présente séance, et à la féliciter pour son esprit d'initiative et le travail remarquable réalisé par son équipe, ainsi que pour le déroulement et le succès de cette présidence. Cela va faire un mois que mon pays siège pour la cinquième fois au Conseil, et je vais prendre la liberté de faire quelques observations d'ordre général à la présente séance de synthèse, la première à laquelle ma délégation participe.

Nous nous félicitons du bon esprit de coopération qui existe au sein du Conseil de sécurité et des nombreux résultats concrets que nous avons été en mesure de négocier et d'adopter ces dernières semaines. Mon pays continuera d'être un partenaire fidèle et stable dans le cadre de ces travaux. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance et du caractère central des travaux du Conseil de sécurité pour l'ensemble du dispositif international de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la responsabilité du Conseil. C'est précisément pour contribuer au maintien de la paix dans le monde que nous nous sommes portés candidats, et nous gardons constamment à l'esprit la responsabilité que nous ont confiée les États Membres de l'ONU en nous élisant au Conseil.

L'Espagne prône un Conseil de sécurité ouvert à la discussion, s'employant à élargir ses sources d'information et tirant parti des travaux et des connaissances de l'ensemble du système des Nations Unies. Et c'est pourquoi, par souci de transparence, nous écouterons tous les Membres de l'ONU sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, notamment celles qui les concernent tout particulièrement. Nous encouragerons une prise de décisions qui tienne compte

des vues des pays, des organisations régionales et des autres parties prenantes.

Ce premier mois au cours duquel nous avons participé aux travaux du Conseil nous a montré qu'il était essentiel de travailler avec ordre, et de façon prévisible, mais qu'il importait également d'aborder les questions qui requièrent notre attention avec la souplesse nécessaire. Les consultations tenues sur les situations de crise telles que celle du Yémen, ou, hier encore, celle du Liban, dans des circonstances bien tristes pour mon pays à cause du décès d'un Casque bleu espagnol, ou encore l'unanimité démontrée par les membres dans la lutte contre le terrorisme, en attestent. De même, nous pensons que, outre le calendrier prévu pour le renouvellement du mandat des missions ainsi que pour les débats et consultations réguliers, il est essentiel que le Conseil aborde toutes les questions touchant à la sécurité dans le monde, qui sont, certes, à géométrie variable, et qu'il utilise les instruments dont il dispose – les dialogues interactifs, la formule Arrria – dont nous nous félicitons évidemment.

Très concrètement, je voudrais dire à la présidence chilienne la satisfaction de ma délégation vis-à-vis du débat ministériel qui a été organisé sur la question d'un développement sans exclusion en relation avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sous l'égide de la Présidente Michelle Bachelet (voir S/PV.7361). Cette séance nous a remis en mémoire les multiples dimensions de la paix, que le Conseil de sécurité doit toutes prendre en considération au moment d'examiner une question ou bien de créer ou de renouveler un mandat.

La mission du Conseil en Haïti, sur laquelle un exposé oral nous a été présenté aujourd'hui (voir S/PV.7372), a démontré l'importance que revêtait cet outil – les déplacements effectués par le Conseil de sécurité dans les pays –, pour maintenir l'intérêt et l'influence de cet organe relativement aux questions inscrites à son ordre du jour. Nous nous félicitons de même de la tenue demain du débat sur la protection des civils. Ma délégation apprécie particulièrement l'accent que la présidence a décidé de mettre à cette occasion sur la vulnérabilité spécifique des femmes et des fillettes en temps de conflit. L'Espagne va être suspendue à tout ce qui concerne la question des femmes et de la paix et de la sécurité, dont nous continuerons d'appuyer et de défendre en toutes circonstances le caractère transversal dans tous les travaux du Conseil.

De l'avis de ma délégation, le bilan du mois qui prend fin est positif, de par les résultats obtenus comme par la preuve que les membres du Conseil forment un groupe solide capable de se mettre d'accord sur de nombreuses questions. Mas il est essentiel de nous montrer unanimes et déterminés dans la réponse que nous apportons aux situations qui exigent que le Conseil de sécurité se prononce avec fermeté et en temps voulu, ce qui n'a pas toujours été possible au cours du mois qui s'achève, comme en ont clairement fait état ceux qui ont pris la parole avant moi.

Je tiens à souhaiter plein succès à la délégation chinoise, qui assumera la présidence du Conseil pendant le mois de février, et je voudrais encore une fois réaffirmer que tous les membres peuvent compter sur notre délégation pour continuer à renforcer la détermination du Conseil.

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier la Mission chilienne de la constance avec laquelle elle a assuré la direction du Conseil pendant le mois chargé de janvier. Nous savons gré à votre équipe, Monsieur le Président, du travail acharné, consciencieux et diligent qu'elle a réalisé.

Comme l'ont montré ces premières semaines de l'année 2015, nous devons revenir sur plusieurs des crises que nous avons connues l'an dernier, tout en devant également nous atteler à de nouveaux défis. Ce mois-ci, le Conseil s'est penché sur les crises qui perdurent en Syrie et en Ukraine, les menaces terroristes croissantes en Afrique de l'Ouest, et les tensions continues au Moyen-Orient. Sous votre égide, Monsieur le Président, nous nous sommes rendus en Haïti pour passer en revue la composition de la Mission des Nations Unies déployée sur place et pour évaluer le climat politique en prélude aux élections, comme nous venons d'en discuter ce matin. Nous avons également encore recouru à la formule Arrria pour nous informer à titre officieux sur les composantes des droits de l'homme des opérations de maintien de la paix, et nous remercions la Lituanie de son initiative à cet égard. Demain, nous terminerons le mois sur un important débat public consacré à la protection des civils. Pour ce qui est de l'avenir, un certain nombre de questions nous apparaissent devoir continuer inmanquablement de requérir notre attention.

S'agissant, premièrement, de l'Ukraine, les deux dernières semaines ont été, d'après le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la période la plus meurtrière en Ukraine depuis la signature de l'accord de Minsk du 5 septembre :

29 personnes ont été tuées en moyenne chaque jour; tandis que plus de 5 000 personnes ont été tuées et près de 11 000 personnes blessées depuis le début du conflit en avril 2014. Le conflit a atteint de nouveau un de ses points les plus bas avec les attaques perpétrées contre la population civile de Marioupol, loin des lignes de cessez-le-feu de Minsk. Nous continuons de croire que la seule solution viable à cette situation est une solution politique, et non pas militaire. Les États-Unis d'Amérique demandent instamment à la Fédération de Russie de retirer ses armements et ses forces de l'est de l'Ukraine, et de mettre un terme à son appui aux séparatistes.

Quant à la situation au Yémen, nous constatons que les membres du Conseil de sécurité reconnaissent clairement la gravité de la crise suite à la démission du Président Hadi Mansour, du Premier Ministre et du Gouvernement. Nous convenons qu'un cessez-le-feu immédiat demeure impératif et que le peuple yéménite mérite de pouvoir disposer d'un gouvernement yéménite légitime, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, aux conclusions du dialogue national et aux résolutions du Conseil de sécurité. Toute entente obtenue sur le terrain doit prévoir des échéances clairement définies pour l'achèvement de la rédaction du projet de constitution yéménite, la tenue d'un référendum et la mise en route des élections nationales. Nous continuons également d'appuyer les efforts de médiation déployés par le Conseiller spécial, Jamal Benomar, de concert avec le groupe des 10 ambassadeurs à Sana'a.

Nous sommes heureux de voir que certains membres du Conseil de sécurité ont évoqué ce mois les conclusions des rapports de la mission d'établissement des faits dépêchée en Syrie par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui indiquent clairement que le régime d'Assad a utilisé des hélicoptères pour larguer des barils d'explosifs remplis de gaz chlore sur trois villages du nord de la Syrie. Ces actes constituent des violations manifestes de la résolution 2118 (2013), et le Conseil doit assurément les condamner comme telles.

Pour ce qui est de l'Afrique, nous sommes tout à fait d'accord avec l'observation du Secrétaire général selon laquelle les parties, au Mali, doivent disposer de suffisamment de temps pour régler les questions politiques litigieuses afin de trouver un accord réellement fédérateur, viable et applicable. Cela dit, il faut vraiment que nous commençons à constater un

certain nombre de progrès effectifs sur cet accord. Nous appuyons fermement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ainsi que sa mise en œuvre énergique du mandat de protection des civils ainsi que du personnel et des locaux des Nations Unies qui lui a été confié, et dont témoigne l'importante utilisation qu'elle a faite, de façon critique, de ses hélicoptères d'attaque lorsque ses soldats de la paix se sont trouvés sous le feu de l'ennemi le 20 janvier à Tabankort, dans le nord du Mali.

Concernant la République démocratique du Congo, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2015/1 afin d'exprimer sa préoccupation face aux conditions de sécurité dans l'est du pays, dues à la poursuite des activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Comme le Conseil l'a affirmé dans sa déclaration, les redditions obtenues à ce jour ne suffisent pas et sont bien loin de la démobilisation complète des FDLR que nous avons demandée. Les FDLR doivent répondre de leurs actes, et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo doit continuer d'exercer d'énergiques pressions militaires sur les éléments des FDLR qui refusent de rendre les armes.

Au début du mois de janvier, le Bureau des Nations Unies au Burundi a officiellement fermé ses portes pour devenir la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM), chargée d'appuyer le processus électoral du pays d'ici aux élections de 2015. La MENUM jouera un rôle important en aidant le Gouvernement à mettre en route en 2015 un cycle électoral transparent et ouvert à tous. Nous exhortons le Gouvernement burundais à collaborer de manière constructive avec la nouvelle Mission pour faire en sorte que tous les responsables de l'échiquier politique et de la société civile jouent un rôle actif dans le processus électoral et que la population burundaise puisse bénéficier d'un processus électoral totalement libre et régulier.

Ce mois-ci, le Représentant spécial pour la Libye, Bernardino León, a réussi à réunir les principaux dirigeants politiques libyens pour un dialogue politique mené sous les auspices de l'ONU, par deux fois, à Genève, respectivement les 14 et 15 janvier puis à partir du 26 janvier. Nous avons tous salué ces initiatives dans une déclaration à la presse le 17 janvier. Nous félicitons en particulier ceux qui participent à ces pourparlers, destinés à conduire à la constitution d'un gouvernement

d'unité nationale, et nous invitons les autres responsables libyens à prendre part eux aussi à cet effort.

À l'occasion des trois dernières séances de synthèse, nous avons conclu nos propos sur la question du terrorisme, et ce mois-ci n'échappe malheureusement pas à la règle. Comme l'a indiqué le Conseil dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2015/4 en date du 19 janvier, nous condamnons tous les attaques perpétrées par Boko Haram, en particulier les attentats-suicides à la bombe commis à Maiduguri et à Potiskum pour lesquels des enfants ont servi de kamikazes. Ces événements sont tout simplement atroces, et montrent une fois encore pourquoi le combat contre le terrorisme continue de nécessiter, de la part du Conseil, une attention de tous les instants.

Le Conseil a également condamné vigoureusement la série d'attentats terroristes ignobles commis à l'intérieur et aux alentours de Paris, les 7 et 8 janvier, dont la fusillade barbare et abjecte survenue dans les bureaux de la revue *Charlie Hebdo*. Nous l'avons déjà dit, mais il vaut la peine de le répéter : nous sommes de tout cœur avec le peuple français, les plus proches amis de mon pays, et nous présentons nos condoléances aux familles et amis des 12 personnes assassinées dans les locaux du journal, de la policière abattue le jour suivant, ainsi que des quatre personnes tuées dans l'attentat perpétré contre le supermarché cacher. Comme l'a dit le Président Obama au lendemain de ces attaques, nous devons continuer de veiller à ce que tous les pays collaborent de manière transparente afin d'empêcher des attaques et de vaincre les réseaux terroristes. La liberté d'expression est un élément clef de toute démocratie, et la violence insensée ne saurait la remettre en cause.

Pour terminer, je tiens à souhaiter une fois encore une chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres élus. Nous apprécions leur collaboration déjà précieuse à nos travaux. À nos collègues chinois, qui assument la présidence dimanche, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux dans un esprit de coopération en février et, bien entendu, nous leur adressons nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année, l'année du Mouton, qui débutera le 19 février.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat récapitulatif, qui nous donne l'occasion de faire le point sur les travaux du Conseil pendant le mois de janvier. Le débat public sur un développement sans exclusion pour le

maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui a eu lieu le 19 janvier (voir S/PV.7361), a été l'occasion pour les membres du Conseil et l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de procéder à un échange de vues sur le lien entre sécurité et développement. Le Nigéria remercie la délégation chilienne de l'avoir organisé et salue le rôle de chef de file qu'elle a joué dans l'élaboration de la déclaration présidentielle adoptée lors de ce débat (S/PRST/2015/3). Nous réaffirmons notre ferme conviction que le principe d'inclusion est indispensable à la paix et à la sécurité, raison pour laquelle nous estimons que cette question devrait continuer à présenter de l'intérêt pour le Conseil de sécurité.

La mission du Conseil de sécurité en Haïti souligne l'importance que revêt la coopération directe du Conseil avec les pays inscrits à son ordre du jour. Cette visite a permis aux membres du Conseil de voir de première main la situation sur le terrain et de parler directement aux dirigeants du pays. Nous sommes satisfaits des résultats de la mission, dont nous venons d'entendre le rapport (voir S/PV.7372).

Le Nigéria apprécie à sa juste valeur l'unité de vues manifestée par le Conseil de sécurité en adoptant, le 19 janvier, de la déclaration présidentielle sur Boko Haram (S/PRST/2015/4). Nous coopérons avec nos voisins et coordonnons nos efforts afin de lutter efficacement contre la menace posée par ce groupe terroriste. Le terrorisme est un problème mondial qui exige une réponse mondiale. Nous allons donc continuer de compter sur le soutien de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de cet effort important. Nous remercions la délégation néo-zélandaise d'avoir réaffirmé l'appui qu'elle nous apporte.

Nous voudrions terminer en vous remerciant, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de la manière avisée dont vous avez présidé le Conseil ce mois-ci. Nous adressons nos meilleurs vœux de succès à la délégation chinoise et l'assurons de notre appui et de notre coopération alors qu'elle se prépare à assumer la présidence du Conseil en février.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de l'autorité, du dévouement, de l'efficacité et de l'enthousiasme avec lesquels vous et votre délégation avez dirigé les travaux de la présidence du Conseil de sécurité en janvier, un mois qui a été

particulièrement chargé. Nous voudrions souligner plusieurs questions d'une importance particulière pour notre délégation.

En ce qui concerne l'Afrique, le Conseil s'est penché sur la situation en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Somalie et en Afrique de l'Ouest, un accent particulier étant mis sur le Mali. Le Venezuela souhaite être un participant constructif dans ce domaine et est prêt à collaborer avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et tous les pays de la région afin de parvenir à un règlement des conflits et d'instaurer une paix durable.

La séance d'information du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, sous la présidence de M. Heraldo Muñoz, Ministre des affaires étrangères du Chili, le 14 janvier (voir S/PV. 7359), a permis de mettre en lumière le rôle clef de l'exclusion et de l'inégalité en tant que causes profondes de la reprise de conflits.

Il convient de mettre en relief certains points d'accord sur la manière de progresser dans le domaine de la consolidation de la paix, tels que l'importance que revêtent un dialogue politique ouvert à tous, un financement à court, moyen et long terme, une coordination adéquate entre les instances nationales, régionales et internationales dans la mise en œuvre des politiques de reconstruction de l'État, ainsi que la prise en main de la conception et de la mise en œuvre de ces politiques par le pays concerné. La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer à cet égard.

Le Venezuela partage les objectifs décrits ci-dessus, mais rappelle que tant que l'on ne s'attaquera pas aux causes profondes des conflits et de leur reprise, notamment l'inégalité, les séquelles du colonialisme, l'ingérence et l'occupation étrangères et la dépendance économique, l'instauration d'une paix durable ne saurait être possible.

Le mois de janvier a été un mois chargé au Moyen-Orient. Les événements au Yémen ont retenu toute l'attention du Conseil. Nous espérons que les parties s'entendront sur un règlement politique pour rétablir le calme dans le pays et conclure un accord de paix fondé sur le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance du pays.

Le débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.7360),

a permis aux États Membres de l'ONU de souligner une fois de plus la responsabilité incontournable qui incombe au Conseil de sécurité de promouvoir, avec le soutien des parties, une solution politique négociée au conflit israélo-palestinien.

Cette tâche est de plus en plus indispensable pour renforcer la crédibilité de cet organe et la confiance que place en lui la communauté internationale, notamment lorsque l'on sait qu'un projet de résolution (S/2014/916) d'une importance fondamentale pour le peuple palestinien n'a pas obtenu un nombre suffisant de voix au Conseil pour être adopté le 30 décembre (voir S/PV.7354), alors même que ce texte recueillait l'assentiment de la majorité des membres de l'Assemblée générale.

L'instauration d'une paix ferme et durable exigera qu'il soit mis fin à l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens et que soit créé un État palestinien coexistant pacifiquement avec Israël dans les frontières d'avant 1967, des frontières internationalement sûres, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité ne doit donc ménager aucun effort pour jouer un rôle plus actif et constructif dans la promotion de la solution de deux États. Nous appelons les parties à reprendre au plus vite les négociations afin de parvenir à une paix stable et durable.

Le Venezuela réaffirme son appui résolu à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière, et demande instamment à Israël de reprendre immédiatement le transfert des recettes douanières qu'il retient, de lever son blocus de Gaza et de mettre fin à son occupation illégale des territoires palestiniens.

Mon pays a été honoré de voir la Présidente Michelle Bachelet Jeria de notre pays frère, le Chili, présider le Conseil, le 19 janvier (voir S/PV.7361). Le sujet du débat public, « Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale », a contribué à mettre en lumière les liens qui existent entre la paix, la sécurité et le développement. Il s'est agi d'un vaste débat avec la participation de plus de 80 pays. Tout en exprimant des doutes sur le bien-fondé de l'examen de cette question au Conseil de sécurité, nous apprécions les efforts déployés par la délégation chilienne pour mettre en évidence la relation inversement proportionnelle entre

l'inégalité et l'exclusion, d'une part, et la paix et le bien-être des nations, de l'autre. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le fait que la lutte contre l'inégalité sociale et économique et l'exclusion, dans toutes leurs formes, est une tâche urgente de l'ensemble des États Membres qui aspirent à une paix durable. À ce titre, nous nous félicitons de la présence de la Présidente Bachelet Jeria à la présidence du Conseil de sécurité à cette occasion.

Une autre question qui a retenu l'attention du Conseil de sécurité durant le mois écoulé a été la visite de travail en Haïti, du 23 au 25 janvier, au sujet de laquelle nous avons entendu un exposé ce matin (voir S/PV.7372), exposé que nous appuyons pleinement. Nous avons participé à la mission, avec d'autres membres du Conseil. Cette mission a permis de réaffirmer l'appui du Conseil au Gouvernement et au peuple haïtiens dans les efforts qu'ils déploient pour consolider la paix, la démocratie et la stabilité et pour promouvoir le relèvement et le développement durable du pays. Cette visite nous a aussi permis de constater sur le terrain le rôle important joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti dans le maintien de la paix.

Le Venezuela réitère par conséquent son appel à la poursuite et au renforcement de l'assistance apportée à Haïti, en vue de l'aider à surmonter les problèmes économiques et sociaux qui touchent le pays depuis des décennies et qui ont été encore aggravés par la catastrophe naturelle survenue en 2010. Le Venezuela est reconnaissant de toute l'aide fournie au peuple haïtien. Nous souhaitons voir se réaliser un développement démocratique et s'instaurer une stabilité politique et sociale dans un Haïti libre et souverain.

Concernant la situation en Syrie, le Venezuela voudrait réitérer que la seule façon de mettre fin au conflit armé et de remédier à la situation humanitaire complexe qui y prévaut, c'est de trouver un règlement politique négocié et sans exclusive à la crise. À cette fin, il faut décréter un cessez-le-feu immédiat qui permettrait de parvenir à une paix ferme et durable et garantirait la réconciliation dans ce pays arabe frère, tout en respectant pleinement sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous appuyons les initiatives destinées à rétablir la paix en Syrie et rejetons toute intervention et tout financement externes des groupes armés et des terroristes dont l'action vise à favoriser le renversement du Gouvernement de cet État arabe en violation du droit international. À cet égard, le Venezuela salue

l'appel lancé par la Fédération de Russie en faveur d'un dialogue entre les parties en conflit.

En conclusion, nous saisissons cette occasion pour réitérer à la délégation chilienne nos fraternelles félicitations pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité, de même que nous souhaitons plein succès et apportons notre plein appui à la délégation chinoise qui va assumer la présidence du Conseil en février. Enfin, nous approuvons et appuyons la proposition de la Nouvelle-Zélande, à savoir que durant ces séances de synthèse du Conseil, nous devrions permettre aux pays concernés par les décisions du Conseil de faire entendre leur voix.

M. Gombo (Tchad) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour le leadership avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre mandat, et de féliciter également toute l'équipe qui vous a accompagné dans cet exercice.

Monsieur le Président, vous avez durant ce mandat, de manière soutenue, poursuivi les efforts entrepris par le Conseil, en vue de se conformer aux exigences de transparence et d'efficacité, conformément à la note S/2010/507. Nous saluons votre initiative d'avoir organisé le débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales en rapport avec le développement (voir S/PV.7361), sujet qui n'a pas été abordé depuis 2011 par le Conseil de sécurité et qui a suscité un grand intérêt pour tous les États Membres, ainsi que pour votre propre pays, dont la Présidente de la République a tenu personnellement à y prendre part et à diriger les débats, sanctionnés par l'adoption d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/3). Comme nous l'avions affirmé dans notre exposé lors dudit débat, la sécurité et le développement sont étroitement interdépendants, et même si la responsabilité de la prévention des conflits incombe au premier chef aux États, le Conseil de sécurité, néanmoins, a un rôle primordial à jouer dans les pays en situation de post-conflit, notamment dans la mise en œuvre de ses résolutions.

S'agissant de la réunion pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/PV/7359), les membres du Conseil ont constaté les progrès déjà accomplis dans ce domaine, et ont relevé qu'il reste beaucoup à faire. Entre autres, le Conseil de sécurité attend avec intérêt les résultats de l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix, dont il a lancé le processus le mois dernier, conjointement avec l'Assemblée générale. Pour notre part, nous avons mis

l'accent sur la nécessité d'une bonne définition, par les États eux-mêmes, des priorités nationales, comme cadre d'intervention de la Commission de consolidation de la paix. L'accent est également mis sur le renforcement des institutions nationales en vue de la restauration de l'autorité de l'État, et sur la fourniture de services de base à la population.

S'agissant du Burundi, bien que quelques progrès aient été enregistrés en matière de paix et de stabilité, il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le sens d'une ouverture plus large de l'espace politique. Cependant, nous saluons la mise en place de la Mission d'observation électorale des Nations Unies, qui a officiellement pris fonction aux côtés de l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la francophonie le 1^{er} janvier 2015, tout en souhaitant que ces élections répondent aux normes démocratiques, afin d'amener l'instabilité et la paix dans le pays.

La situation en République démocratique du Congo demeure préoccupante à cause des troubles à caractère politique liés au processus électoral et des menaces des groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous saluons le déclenchement de l'Opération militaire conjointe Forces armées de la République démocratique du Congo-Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo contre ces forces, tout en souhaitant que les mesures nécessaires soient prises pour garantir la protection et l'acheminement de l'assistance humanitaire par l'ONU aux populations civiles dans ce contexte.

Ma délégation constate avec regret que le Conseil demeure divisé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Loin d'apaiser le climat de défiance entre Israéliens et Palestiniens, les événements récents réduisent davantage les perspectives d'une reprise des négociations dans un avenir proche. Lors de la réunion sur la situation en Palestine (voir S/PV.7360), les membres du Conseil ont pris acte de l'échec du projet de résolution (S/2014/916) soumis au Conseil le 30 décembre dernier dans le but était d'obtenir un accord permettant de mettre fin à l'occupation israélienne d'ici la fin de 2017. On note cependant que les membres du Conseil sont unanimes pour exhorter la communauté internationale à jouer un rôle actif en vue de promouvoir la solution à deux États. Nous félicitons le Chili d'avoir organisé un voyage à Haïti pour permettre au Conseil de constater de visu

la mise en œuvre du processus de stabilisation d'Haïti après la catastrophe qui a dévasté ce pays en 2010.

Pour finir, Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus réitérer mes félicitations à vous-même et à votre équipe pour l'immense travail abattu, pour la pertinence des thèmes abordés et pour la persévérance dont vous avez fait montre tout le long de ce mandat. Je saisis aussi l'occasion pour féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de février, et assurer toute l'équipe entrante du soutien sans réserve de ma délégation et lui souhaiter plein succès.

M. Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission chilienne d'avoir guidé le Conseil en douceur au cours d'un premier mois de 2015 mouvementé. Je voudrais aussi souhaiter une fois de plus la bienvenue au Conseil aux cinq nouveaux collègues, dont nous apprécions déjà les contributions.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de synthèse d'aujourd'hui, et je me félicite de ce qu'elle soit encore une fois publique. Nous avons examiné un large éventail de questions en janvier, notamment l'évolution inquiétante de la situation au Yémen, l'escalade de la violence en Ukraine, les situations au Moyen-Orient, en Syrie, au Mali et en République démocratique du Congo, et avons tenu des séances d'urgence sur le Liban et le Népal. Je vous félicite pour la tenue du débat public instructif sur le développement sans exclusion et la prévention des conflits (voir S/PV.7361), et j'attends avec intérêt le débat de demain sur l'important rôle que les femmes doivent jouer dans la protection des civils.

De concert avec la communauté des Nations Unies, nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire de la libération d'Auschwitz et exprimé notre solidarité en matière de lutte contre l'antisémitisme. En outre, le Conseil s'est rendu en Haïti pour constater de visu le travail qu'accomplit la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Et il est malheureux que nous ayons déjà adopté cinq déclarations à la presse cette année condamnant de nouvelles atrocités terroristes.

Il est tout aussi déplorable que nous ayons commencé l'année en cours comme nous avons achevé l'année précédente, en traitant une série de conflits apparemment insolubles qui nous ont divisés. En ce soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il importe plus que jamais que nous affrontions ces défis et que nous nous efforcions de

surmonter les divisions qui ont empêché le Conseil de sécurité d'agir. Je voudrais parler de trois de ces conflits.

Premièrement, nous nous sommes déjà réunis deux fois cette année pour discuter de l'escalade préoccupante de la violence dans l'est de l'Ukraine. L'offensive des séparatistes contre Marioupol samedi dernier, qui a fait 30 morts, était un acte de provocation aveugle qui risque d'accroître la portée et la gravité de la crise. Ce n'était pas la première attaque au cours de laquelle les séparatistes s'en prenaient aux civils cette année. Ces attaques n'auraient pu être commises sans l'appui et le matériel militaire de la Russie. En effet, et malgré nos appels, les accords de Minsk de septembre 2014 ne sont toujours pas appliqués et l'appui militaire fourni par la Russie aux séparatistes se poursuit au même rythme, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Si la Russie souhaite œuvrer à un règlement pacifique, elle doit faire en sorte que les paroles de ses dirigeants se traduisent en actes. La confiance envers la Russie est actuellement en berne, et la regagner demandera beaucoup de travail, mais un règlement politique devrait néanmoins être possible et la Russie trouvera face à elle des partenaires internationaux réceptifs si elle est disposée à changer d'attitude en ce qui concerne l'Ukraine.

Nous nous sommes également penchés sur le conflit effroyable qui sévit en Syrie. Il y a eu 76 000 nouveaux morts en Syrie l'année dernière, la majorité du fait des actes barbares du régime, notamment les bombardements aveugles de zones civiles. Les informations persistantes et crédibles selon lesquelles le régime continuerait d'utiliser des armes chimiques, notamment des armes au chlore, sont scandaleuses et appellent l'attention du Conseil. D'autre part, en dépit de l'adoption de la résolution 2191 (2014), la situation humanitaire déjà grave continue d'empirer.

Nous ne pouvons pas laisser passer une année de plus à regarder le bilan des victimes et des souffrances s'alourdir. Il est plus impératif que jamais que nous nous rassemblions pour appuyer un processus politique qui mettra un terme à la violence, conformément au Communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe). Nous attendons avec intérêt l'exposé que présentera Staffan de Mistura le mois prochain au Conseil sur ses derniers efforts en date, et espérons travailler de manière concertée avec nos collègues du Conseil pour trouver une solution viable à ce conflit terrible en 2015.

Au cours du mois écoulé, nous avons aussi examiné une question qui est probablement la plus inextricable de toutes – le processus de paix au Moyen-Orient. Depuis plus de 50 ans, le Conseil se débat avec cette question, et une solution n'a que trop tardé. Tous les membres du Conseil sont fondamentalement attachés à une solution négociée qui permettra à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. Mais, l'année dernière, la perspective d'une solution des deux États s'est éloignée. Cette année, nous devons inverser la tendance. Nous devons demeurer disposés à œuvrer avec nos partenaires pour réexaminer la question d'une résolution portant sur les paramètres. Pour peu qu'on consacre suffisamment de temps à des négociations véritables, nous pourrions enfin obtenir l'unanimité du Conseil autour d'une résolution de ce type, qui permettrait de lancer un processus de paix viable.

Le défi qui se pose au Conseil en cette année d'anniversaire est de savoir si nous serons en mesure d'avancer vers le règlement de ces conflits et d'autres qui semblent tout aussi insolubles. Les convergences de vues entre nous sont plus importantes que nombre d'acteurs ne le pensent. Les divergences sont relativement peu nombreuses, mais elles sont de taille. Pour réussir, nous devons nous concentrer sur ces divergences et ne pas les laisser remettre en cause les aspects sur lesquels nous sommes d'accord. Nous devons à tous ceux qui subissent les répercussions d'un conflit de ne ménager aucun effort.

M. Lamek (France) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toute l'équipe du Chili, pour le travail que vous avez accompli en janvier. Vous avez parfaitement lancé l'année avec un programme riche combinant une très utile mission de terrain en Haïti et un agenda dense et productif à New York. Nous avons été honorés de la présence de la Présidente chilienne, M^{me} Bachelet Jeria.

Janvier 2015 restera à jamais marqué dans la mémoire collective française. L'attentat terroriste contre le journal *Charlie Hebdo*, les crimes qui l'ont suivi contre des représentants des forces de l'ordre, puis le crime antisémite de l'Hyper Casher ont profondément choqué, en France et à travers le monde. Au nom de mon pays, je veux de nouveau remercier les Nations Unies pour leur soutien exemplaire à travers la déclaration du Conseil de sécurité (SC/11727) qui a été adoptée dès le 7 janvier, à travers la minute de silence observée par le Conseil, à travers l'engagement du Secrétaire général, qui est venu nous apporter son soutien à la Mission française ici à

New York, tout comme les représentants de tant de pays, autant de marques de solidarité exceptionnelles.

Ces attaques soulignent combien, dans un monde interdépendant, notre sécurité à tous est un bien commun. Plus que jamais, la paix et la stabilité du Moyen-Orient sont indissociables de celles de l'Europe. Plus que jamais, la France est engagée pour l'avenir du Moyen-Orient. À cet égard, la crise politique que traverse actuellement le Yémen crée un vide de pouvoir dans lequel Al-Qaïda dans la péninsule arabique prospère. Dans ce contexte, nous renouvelons notre soutien aux efforts du Conseiller spécial du Secrétaire général, qui visent à permettre la constitution d'un gouvernement d'union nationale et la poursuite du processus de transition politique. Il s'agit de conditions nécessaires à la poursuite de la lutte antiterroriste dans ce pays.

Ce début d'année 2015 a également été marqué par la brusque détérioration de la situation en Ukraine et la reprise des combats par les séparatistes soutenus par la Russie, en violation du cessez-le-feu et des accords de Minsk, qu'ils s'étaient engagés à respecter en septembre dernier. Les attaques menées par les séparatistes ces derniers jours, et notamment l'offensive déclenchée à Marioupol, semblent indiquer qu'elles visaient délibérément des civils. Comme l'a rappelé le Secrétaire général à la presse samedi, elles pourraient constituer de graves violations du droit international humanitaire. L'urgence est désormais de parvenir à une désescalade, visant à remettre le processus politique sur les rails. Cela commence par une attitude plus constructive de la Russie, qui doit cesser de soutenir les séparatistes, notamment en armes.

Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Les accords de Minsk de septembre dernier demeurent la seule base pour une sortie de crise durable au conflit. La France reste pleinement mobilisée et poursuivra ses efforts en contact étroit avec son partenaire allemand et les autorités ukrainiennes et russes dans le cadre des réunions en format Normandie.

J'en viens maintenant aux crises africaines. L'influence de Boko Haram s'étend au Nigéria, on l'a vu au cours du mois de janvier, et au-delà vers les pays voisins. Les exactions s'aggravent. Les conséquences humanitaires sont incommensurables et constituent une menace à la paix et à la stabilité de la région. En mai dernier, le sommet de Paris a alerté sur le phénomène et incité à la mobilisation et au renforcement de la coopération régionale, comme cela a été rappelé par

les réunions qui ont suivi, notamment celle de Niamey, le 20 janvier.

La prochaine étape, c'est l'opérationnalisation sans délai de la Force régionale d'intervention au moyen de la préparation d'un concept d'opérations, d'un concept de soutien logistique, de règles d'engagement et de tout autre document nécessaire, ainsi que cela a été agréé à Niamey. Ces décisions font suite à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans une importante déclaration présidentielle (S/PRST/2015/4) adoptée à la veille de la réunion de Niamey. La France, comme ses partenaires, se tient prête à examiner une résolution contraignante du Conseil de sécurité autorisant la Force régionale sur cette base.

Au Mali, l'escalade des combats entre groupes armés au cours des dernières semaines est préoccupante. En application directe de son mandat, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été contrainte de faire usage de la force le 20 janvier dernier contre un groupe rebelle, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad, qui tirait sur la ville de Tabankort et sur le camp de la MINUSMA. Comme l'ont souligné la majorité des membres du Conseil lors des consultations du 6 janvier, la détérioration de la situation sécuritaire requiert une pression conjuguée de la communauté internationale sur l'ensemble des parties pour qu'elles cessent les combats, respectent l'accord de cessez-le-feu et reprennent sans tarder les négociations d'Alger en vue d'un accord de paix durable et inclusif. Avant que les négociations de paix ne reprennent à Alger, nous proposerons un projet de déclaration présidentielle du Conseil pour demander aux parties maliennes, de la manière la plus claire possible, de s'engager de bonne foi et sans délai sur le chemin de la paix.

Le mois de janvier aura également été un mois important sur la République démocratique du Congo. Le 2 janvier, date de l'ultimatum fixé aux Forces démocratiques de libération du Rwanda, a marqué l'échec du processus de désarmement de ce groupe armé. Le Conseil a immédiatement réagi en se réunissant en urgence pour examiner la situation et a adopté une déclaration présidentielle forte (S/PRST/2015/1) sur la nécessité d'engager immédiatement une action contre ce groupe. Nous sommes désormais à la fin du mois et nous attendons plus que jamais des autorités de la République démocratique du Congo qu'elles assument leurs responsabilités et qu'elles engagent des opérations contre ce groupe armé.

Le Conseil s'est également réuni pour étudier les conclusions de l'examen stratégique sur la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo. Quatorze ans après le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, nous devons redoubler d'efforts pour que le mandat de la Mission, notamment en matière de protection des civils, soit mis en œuvre de manière plus active et efficace. Conformément aux recommandations du Département des opérations de maintien de la paix, c'est vers une force plus moderne, plus mobile et plus réactive, mais aussi plus volontaire, que nous devons tendre si nous voulons faire la différence sur le terrain et convaincre les populations de la valeur ajoutée de notre action.

Enfin, le Conseil s'est exprimé fermement, le 22 janvier, à l'occasion des émeutes de Kinshasa et nous ne pouvons que nous féliciter du dénouement de la crise. Il convient cependant de rester vigilants. Nous appelons de nouveau à ce que le cadre juridique et le calendrier des élections soient élaborés de manière consensuelle.

Pour terminer, la République centrafricaine, en ce premier semestre de 2015, vit une période importante pour son retour à la stabilité et à la paix. Nous nous félicitons de la poursuite du déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui doit se poursuivre sur un rythme soutenu. Nous nous félicitons aussi de la posture robuste que la MINUSCA a d'ores et déjà adoptée et qu'il est particulièrement important d'affirmer dans cette phase de montée en puissance. Les échéances capitales que sont le Forum de Bangui et les élections législatives et présidentielle approchent. Elles doivent permettre, d'ici août 2015, d'achever de manière inclusive la période de transition conduite par la Présidente, M^{me} Catherine Samba-Panza, avec le soutien des partenaires internationaux et de la médiation tripartite conduite par le Président Denis Sassou Nguesso. Le Conseil de sécurité doit rester mobilisé pour que ces étapes essentielles à la stabilisation de la République centrafricaine soient réussies, que le calendrier soit respecté, et, c'est important, que les efforts de tous convergent en ce sens.

La stabilisation passe également par la lutte contre l'impunité et le respect des droits de l'homme. À cet égard, le rapport que vient de remettre la Commission d'enquête internationale apporte une importante contribution.

Je conclus en remerciant de nouveau la présidence chilienne et en souhaitant bonne chance à la Chine qui prend la relève en février.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier votre délégation, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle elle a dirigé et mené à bien les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier. À cet égard, nous saluons les initiatives prises par votre présidence, qui ont mis l'accent sur la paix et la sécurité internationales et la consolidation de la paix.

Je voudrais rappeler le débat public tenu sur la question d'un développement sans exclusion en rapport avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7361), qui a été présidé en personne par la Présidente de la République du Chili. Les participants y ont réitéré l'importance d'un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales; l'importance de l'élaboration de programmes et politiques complémentaires d'une démarche globale, en vue de tirer parti de la convergence des efforts déployés sur les plans politique, de la sécurité et du développement, ainsi que des droits de l'homme et de l'état de droit; et, enfin, la nécessité de mettre l'accent sur une prise en charge nationale si l'on veut parvenir à une paix durable.

Le débat public sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.7359) a également été l'occasion de mettre l'accent sur les effets durables de la consolidation de la paix, en plus de l'importance que revêt l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix, qui sera effectué cette année, pour le développement des institutions nationales et pour la promotion des processus politiques et le renforcement des capacités des États concernés, dans l'optique de parvenir à une pleine complémentarité des efforts internationaux. Nous nous réjouissons également à la perspective de la séance de demain sur la protection des civils et sur le rôle des femmes à cet égard.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour féliciter la délégation chinoise, qui accédera à la présidence du Conseil en février, et lui souhaiter plein succès à la tête des travaux du Conseil de sécurité durant ce mois.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

Au cours du mois qui s'achève, le Conseil de sécurité a convoqué un débat public au niveau ministériel portant sur l'importance d'un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7361). Le Conseil y a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/3) qui contient d'importantes directives en la matière, notamment au sujet de la participation des femmes et des jeunes; des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ouverts à tous; des effets de l'exploitation illicite et du trafic des ressources naturelles et de la criminalité transnationale organisée; et de la nécessité d'une démarche globale et intégrée embrassant les différentes activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le cadre de ses trois piliers, notamment durant la transition des opérations autorisées par le Conseil.

Nous remercions tous les membres du Conseil, qui ont contribué à cette déclaration et qui ont participé au débat présidé par la Présidente Michelle Bachelet. Nous espérons que cette déclaration contribuera à la prise en considération, dans les travaux futurs du Conseil, de l'importance particulière que revêt un développement sans exclusion pour le règlement des situations dont nous sommes actuellement saisis.

Dans le cadre du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Chili a proposé la tenue du débat public sur la protection des civils, en l'axant cette fois sur les problématiques liées à la protection des femmes et des filles pendant et après les conflits. Nous espérons que les participants de ce débat public, qui se tiendra demain, présenteront des idées et/ou des solutions relativement à une question qui requiert toute notre attention, à la lumière de l'étude mondiale menée sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des différents processus d'examen en cours, dont l'examen du dispositif de consolidation de la paix. À cet égard, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2015/2 à l'appui de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui contient des éléments propres à guider les efforts dans ce domaine.

Les missions du Conseil de sécurité constituent des outils servant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le déplacement que nous avons effectué en Haïti nous a ainsi permis d'obtenir des informations de première main et de lancer collectivement un appel urgent à tous les acteurs pour les exhorter à progresser de façon constructive dans le dialogue, aux fins de la

tenue d'élections justes, crédibles et transparentes. Ce type de déplacements démontre que le Conseil doit rester attentif aux solutions sur le terrain, suivi qui revêt encore plus d'importance dans le cadre des processus de reconfiguration des missions de paix.

En Haïti, le Conseil a pu constater l'appui qu'apportent, dans la perspective d'un développement sans exclusion aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les projets à effet rapide et les programmes communautaires de réduction de la violence mis en œuvre par la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti.

Malheureusement, le Conseil a également dû déplorer, durant ce mois, de nombreuses victimes, et il a su réagir en temps opportun, par la voie de déclarations présidentielles, aux menaces et aux attentats de divers groupes armés et/ou terroristes tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda et Boko Haram. À cet égard, on a pu voir qu'il convenait d'aborder ces situations de façon globale en examinant les causes profondes qui les avaient provoquées, sachant que cela nécessite une dotation du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en moyens suffisants.

Le dialogue interactif informel sur le rapport final de la commission d'enquête indépendante en République centrafricaine a constitué une excellente initiative à émuler, attendu qu'il a permis aux membres du Conseil de recueillir des éléments à verser au dossier sur la lutte contre l'impunité dans le pays, qui seront de grande utilité dans le cadre du renouvellement prochain du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Nous apprécions à leur juste valeur les analyses conjointes des situations des pays spécifiques, des missions et des bureaux concernés de concert avec les comités de sanctions correspondants, comme celle qui a porté, entre autres, sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, analysées de pair avec les régimes de sanctions respectifs; cela permet une plus grande cohérence de l'analyse et l'économie des procédures.

Nous prenons note avec intérêt des consultations organisées au sujet du Bureau régional des Nations

Unies pour l'Afrique centrale et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et nous accueillons avec satisfaction celles relatives au Népal, qui montrent l'intérêt accordé par le Conseil à l'examen préventif d'une question qui pourrait exiger un suivi.

Nous sommes très reconnaissants à tous les membres du Conseil pour l'appui qu'ils nous ont apporté ce mois.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la Chine durant sa présidence du Conseil en février et l'assurons de notre plein appui.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.